

COMMUNIQUÉ

Report de certaines opérations de la filière sapeurs-pompiers professionnels prévues en 2023

Depuis 2022, les Centres de Gestion sont compétents en matière d'organisation des opérations de concours et examens professionnels de la filière sapeurs-pompiers professionnels, cette mission ne relevant plus de la Direction de la Sécurité Civile et de la gestion des Crises (DGSCGC).

Ainsi, le calendrier triennal des opérations (2022-2024) a-t-il été mis à jour afin d'intégrer les concours et examens professionnels transférés.

Cependant, afin de prendre en compte les spécificités techniques et organisationnelles de ce transfert, en vue d'assurer un déroulement efficient des opérations, les CDG adaptent leur calendrier initial.

L'objectif est de garantir le succès de ce transfert en permettant à chacun des candidats de concourir dans les meilleures conditions.

Ainsi, les opérations à caractère médico-social de la filière sapeurs-pompiers professionnels, initialement prévues en 2023, seront reportées à une année ultérieure. Nous ne manquerons pas de communiquer sur la reprogrammation de ces opérations.

Les concours et examens professionnels concernés sont les suivants :

- Concours de cadre de santé de sapeurs-pompiers professionnels
- Concours d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels
- Concours de médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels
- Examen professionnel de cadre supérieur de santé de sapeurs-pompiers professionnels.

Les dates des autres opérations de la filière sapeurs-pompiers prévus en 2023 ne sont pas modifiées (concours de capitaine, concours interne de lieutenant de 2ème classe, examen professionnel de lieutenant de 1ère classe)